







Recommandation : Touristes de l'extérieur du Nunavik

Approuvée par le «Nunavik Regional Emergency Preparedness Advisory Committee Covid-19 Pandemic (N-REPAC)» le 15 juin 2020. Révisée le 6 juillet 2020 et le 1 octobre 2020.

Directives du N-REPAC en vigueur au moins jusqu'au 31 décembre 2020:

- Les activités des pourvoiries sur le territoire du Nunavik ne devraient pas être offertes aux clients provenant de l'extérieur du Nunavik (peu importe si cela implique ou non de se rendre dans une communauté du Nunavik)
- Aucun voyageur indépendant provenant de l'extérieur du Nunavik n'est autorisé à entrer au Nunavik pour des fins de loisirs (y compris, mais sans s'y limiter, pour visiter les parcs du Nunavik, pratiquer la pêche sportive, l'écotourisme, etc.).

Recommandation : Ecotourisme et pourvoiries sur le territoire du Nunavik (incluant les excursions guidées d'une journée)

Approuvée par le «Nunavik Regional Emergency Preparedness Advisory Committee Covid-19 Pandemic (N-REPAC)» le 19 juin 2020.

Des activités d'écotourisme et de pourvoirie, y compris les services d'un guide pour les excursions guidées d'une journée (p. ex., avec Nayumivik LHC), peuvent être offertes au Nunavik, soit aux résidents permanents et aux travailleurs temporaires. Les entreprises d'écotourisme et les pourvoiries dont la clientèle provient du Nunavik doivent embaucher des employés de la région (p. ex., guides, cuisiniers, etc.).

Les directives de santé publique suivantes devront être respectées.

Mise à jour : 1 octobre 2020













Directives de santé publique

Approuvées par le Comité scientifique de santé publique le 18 juin 2020.

1 Évaluation pré-départ

Il ne faut accorder l'accès à aucun client ou guide/employé:

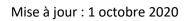
- censé être en quarantaine ou en isolement volontaire en raison notamment d'un voyage récent hors du Nunavik, d'une infection par la Covid-19 ou d'un contact avec un cas positif de COVID-19 ou
- présentant des symptômes (fièvre, nouvelle toux, difficultés respiratoires ou perte de l'odorat).

2 Excursions d'un jour

Les clients et guides/employés de pourvoirie doivent pratiquer la distanciation physique :

- Les personnes d'un même ménage ne sont pas obligées de pratiquer les mesures de distanciation physique.
- Il faut autant que possible limiter le nombre de personnes provenant de différents ménages sur le bateau.
- Il faut porter un masque non médical ou un couvre-visage¹ lorsque faisable, et plus particulièrement lorsqu'il est impossible de maintenir une distance sécuritaire de deux mètres avec une personne provenant d'un autre ménage. Vous pourriez vous trouver dans l'obligation d'en porter un. Si vous n'avez pas de masque, on pourrait vous refuser l'accès au bateau².

² Pour apprendre à fabriquer un masque artisanal, veuillez consulter la page Web du gouvernement du Canada intitulée *Masques et des couvres visage non médicaux : Instructions pour cousu ou non cousu :* https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/instructions-cousu-non-cousu-masques-couvre-visage-non-medicaux.html.



DO ALT ADYCLOS JC BOLL REGIONAL SANTÉ ET DES SERVICES BOARD OF HEALTH SOCIALY DU NUNAVIK AND SOCIAL SERVICES

¹ Consultez les exigences relatives aux couvre-visages pour les voyages en bateau : https://www.tc.gc.ca/documents/2019-2020-AA-37_FERRY_MASKS_POSTER_FR_V2_ACC.PDF







- Si votre masque est mouillé ou humide, il serait bon de le remplacer par un masque sec. Placez tout masque réutilisable humide ou souillé dans un sac en plastique en attendant de le laver de manière sécuritaire.
- Évitez les contacts physiques (p. ex., des câlins ou des poignées de main) avec toute personne provenant d'un autre ménage.
- Les excursions de chasse/de pêche/d'écotourisme avec des personnes provenant de différentes collectivités sont permises, mais pas recommandées.

Les clients et guides/employés de pourvoirie doivent respecter les mesures préventives d'hygiène :

- Lavez-vous les mains fréquemment (en suivant la règle des « 20 secondes »), et surtout, à l'entrée et à la sortie du bateau, ainsi qu'avant et après la consommation de nourriture (apportez du désinfectant pour les mains ou utilisez de l'eau et du savon).
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.
- Toussez ou éternuez dans le pli de votre coude ou dans un mouchoir, que vous jetterez aussitôt.
- Ne partagez aucun objet qui pourrait être en contact avec les mains ou la salive d'une autre personne, comme des bouteilles, canettes, tasses, cigarettes, épuisettes, cannes à pêche, jumelles ou ustensiles.
- Ne partagez aucun aliment.
- Si l'excursion d'un jour comprend un arrêt sur la berge (p. ex., pour manger), les guides/employés de pourvoirie doivent encourager les passagers à descendre du bateau et à y remonter par leurs propres moyens ou avec l'aide d'une personne du même ménage.

Mesures de nettoyage et de désinfection

- Si l'équipement est prêté, les guides/employés de pourvoirie doivent veiller à son nettoyage et à sa désinfection après chaque excursion d'un jour.
- Ils doivent aussi nettoyer et désinfecter le bateau après chaque excursion d'un jour, en portant une attention particulière aux surfaces souvent touchées (plats-bords, poignée









et boîtier du moteur, rames et bancs) avec les produits habituels comme Lysol, Clorox, Oxivir, ou un désinfectant maison³.

Services d'écotourisme ou de pourvoirie comprenant l'hébergement

- Pour les services d'écotourisme ou de pourvoirie qui comprennent un séjour dans un établissement d'hébergement, les recommandations et pratiques exemplaires proposées par la Fédération des pourvoiries du Québec sont décrites dans le Guide pour l'exploitation d'une pourvoirie en contexte de pandémie de coronavirus⁴ devront être respectées (c.-à-d., nombre restreint de clients, désinfection des surfaces). À l'exception des directives obligatoires, de nombreuses recommandations peuvent être adaptées selon la situation.
- Comme indiqué dans le Guide pour l'exploitation d'une pourvoirie en contexte de pandémie de coronavirus, les exploitants de pourvoirie doivent préparer un plan de rechange.
- Plus particulièrement, si un employé ou un client présente des symptômes de COVID-19 (fièvre, nouvelle toux, difficultés respiratoires ou perte d'odorat), l'exploitant doit contacter directement la ligne Info-Santé COVID-19 du Nunavik⁵ à l'aide d'un téléphone satellite (ou contacter la collectivité la plus près à l'aide d'un appareil radio et demander à l'interlocuteur de téléphoner à la ligne Info-Santé COVID-19), puis suivre les instructions.
 - Ligne Info-Santé COVID-19 : 1 888 662-7482.

3 Vol nolisé en avion ou en hélicoptère pour accéder à la zone de chasse, de pêche ou d'écotourisme

Les gens peuvent voyager par avion ou hélicoptère nolisé, pourvu qu'ils suivent les recommandations liées à la COVID-19 décrites dans les documents « Vols dans la région » ⁶ et « COVID-19 interim recommendations for charters » (Recommandations temporaires pour les vols nolisés en raison de la COVID-19)7.

᠘ᠳ᠙᠘᠘᠙ᠳ᠘᠙

 $^{^3}$ Recette de désinfectant maison : Diluez 4 c. à thé (20 ml) d'eau de javel dans $1\,$ l (4 tasses) d'eau. Employez chaque jour un mélange frais d'eau et de javellisant.

⁴ Accessible ici: https://drive.google.com/file/d/15cAYiSXq8c9oJ7xR1ncCtLRD8q14U7IN/view

⁵ Cette ligne sert à assister toute personne devant subir un test de dépistage de la COVID-19 et à répondre aux questions médicales liées à la COVID-19.

⁶ Accessible en ligne: http://nrbhss.ca/sites/default/files/covid19/Lines North flights FR.pdf

⁷ Accessible en ligne (en anglais seulement) http://nrbhss.ca/sites/default/files/covid19/Lines North flights FR.pdf